

L'Assurance retraite, en partenariat avec les Caf, lance un forfait cohabitation intergénérationnelle et solidaire

Paris, le 1^{er} mars 2021

De nos jours, les jeunes de moins de 30 ans subissent des difficultés d'accès au logement (coût élevé, crise sanitaire...), tandis qu'une personne de plus de 60 ans sur trois vit de manière isolée. Soucieuse de ces problématiques, l'Assurance retraite a réalisé une étude en partenariat avec le réseau [Cohabilis](#) pour identifier les leviers de développement de la cohabitation intergénérationnelle. Depuis le 1^{er} octobre 2020, une expérimentation est en cours dans plusieurs Carsat, en partenariat avec la branche famille de la Sécurité sociale.

L'étude en partenariat avec Cohabilis

Au cours du 1^{er} semestre 2020, l'Assurance retraite et le réseau Cohabilis ont mené une [étude](#) visant à repenser le développement de la cohabitation intergénérationnelle solidaire. L'étude a conclu que la cohabitation intergénérationnelle et solidaire permet de répondre à la problématique du logement des jeunes tout en luttant contre l'isolement des seniors. Deux [formules de cohabitation](#) ont été définies :

- La formule « conviviale » pour les personnes autonomes seules,
- La formule « solidaire » pour les personnes en situation de fragilité.

L'expérimentation en cours dans plusieurs régions

Fort de ces constats, l'Assurance retraite a lancé en octobre 2020 un forfait cohabitation intergénérationnelle et solidaire proposé par les Carsat Pays-de-la-Loire, Rhône-Alpes et Aquitaine et expérimenté avec 11 Caf*. Il prend en charge une partie des frais liés à la constitution de binômes comprenant un retraité de 60 ans et plus et un jeune de moins de 30 ans (étudiant, apprenti...). L'expérimentation se déroulera pendant un an et comporte déjà 80 dossiers constitués.

Cette démarche s'inscrit dans la continuité des initiatives de l'Assurance retraite, qui permettent de lutter contre l'isolement des personnes âgées tout en favorisant le logement des jeunes, telles que Toit+Moi.

Participer à l'expérimentation

Les retraités souhaitant bénéficier du forfait cohabitation intergénérationnelle et solidaire dans les départements concernés doivent prendre contact avec leur [Carsat](#) ou s'inscrire sur [Cohabilis](#) pour être contactés par la structure la plus proche de leur domicile. Les jeunes peuvent effectuer la même démarche sur le site de Cohabilis ou contacter leur [Caf](#).

Le partenariat avec la branche Famille de la Sécurité sociale

La Cnaf et les Caf s'engagent aux côtés de l'Assurance retraite, en tant que partenaires incontournables des familles et des jeunes, dans ce dispositif innovant en matière d'habitat intergénérationnel.

Cette action contribue à favoriser l'accès aux droits des jeunes en matière de logement et à renforcer leur autonomie, conformément aux engagements [COG](#) de la Cnaf avec l'Etat.

*Carsat et Caf des départements Loire-Atlantique, Vendée, Rhône, Isère, Loire, Drôme, Haute-Savoie, Savoie, Gironde, Pyrénées-Atlantiques, Landes.

Contacts presse

L'Assurance retraite : Philippe Bainville 01 55 45 88 93 - Léa Cuccuru 01 55 45 51 34 presse@cnav.fr

La Cnaf : Virginie Rault 07 78 95 49 90 - Jackie Edi 01 45 65 68 91
presse@cnaf.fr



Communiqué de presse

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de [l'Assurance retraite](#). Chaque année, elle verse 140 milliards de prestations à près de 15 millions de retraités, et gère la carrière de plus de 20 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà 11 millions d'espaces personnels créés !

La Caisse nationale des Allocations familiales et les Caf

Les 101 Caisses d'allocations familiales versent les prestations familiales et sociales aux 13,4 millions d'allocataires, soit 32,7 millions de personnes couvertes. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables.

Plus d'infos sur Caf.fr, Monenfant.fr, pension-alimentaire.caf.fr et  [@cnaf_actus](https://twitter.com/cnaf_actus).

Contacts presse

L'Assurance retraite : Philippe Bainville 01 55 45 88 93 - Léa Cuccuru 01 55 45 51 34 presse@cnav.fr

La Cnaf : Virginie Rault 07 78 95 49 90 - Jackie Edi 01 45 65 68 91
presse@cnaf.fr